

3) **Sensibilisation des jeunes à la création d'entreprise par les femmes :**

- Mise en œuvre de l'action « Entreprendre au féminin en mini-entreprise » sur l'année scolaire 2015-2016, portée par l'association « Entreprendre Pour Apprendre ».

4) **Actualisation des indicateurs de l'étude de l'INSEE réalisée et publiée en 2014, intitulée « la place des femmes dans le dynamisme haut-normand ».**

Article 2 - Gouvernance du partenariat :

Inchangé

Article 3 – Durée de la convention :

l'article 3 est modifié comme suit :

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature par les partenaires et prendra fin le 30 juin 2016.

Article 4 – Budget prévisionnel :

l'article 4 de la convention est modifié comme suit :

Le coût total des actions du PAR 2015-2016 est estimé à 17 237 €.

Un plan de financement par action détaillera les contributions financières de l'Etat *, de la Région Haute-Normandie** et de la Caisse des Dépôts***.

**Les contributions financières de l'Etat ne seront applicables que sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances en 2015 pour la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.*

***La participation financière de la Région Haute-Normandie sera soumise au vote de la Commission Permanente sur la base d'un budget prévisionnel détaillé.*

****La participation de la Caisse des Dépôts sera soumise à l'accord de son Comité d'Engagement*

Article 5 – Evaluation :

l'article 5 de la convention est modifié comme suit :

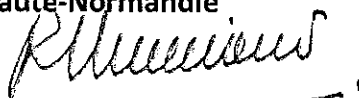
Le PAR 2015 fera l'objet d'une évaluation par les partenaires au cours d'un comité de pilotage en septembre 2016.

Article 6 – Modalités de mise en œuvre :

Inchangé

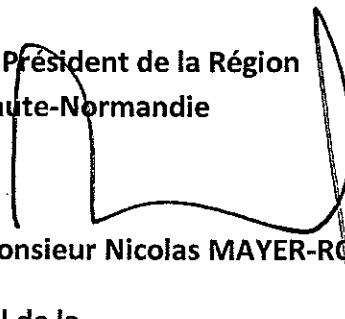
Fait à Rouen, le : 09/07/2015 .

Le Préfet de la région
Haute-Normandie



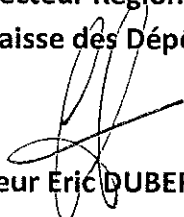
Monsieur Pierre-Henry MACCIONI

Le Président de la Région
Haute-Normandie



Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Le Directeur Régional de la
Caisse des Dépôts



Monsieur Eric DUBERTRAND